



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL DE SÉCURITÉ

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/35/114  
S/13818  
22 février 1980  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Trente-cinquième session  
Point 22 de la liste préliminaire <sup>x</sup>  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Trente-cinquième année

Lettre datée du 21 février 1980, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma note du 27 décembre 1979 (A/35/56 - S/13709), j'ai l'honneur de rapporter que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande continuent de faire l'objet de nombreuses violations, notamment, lors des récents incidents ci-après :

1. Le 22 décembre 1979 à 21 heures, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, 11 obus d'artillerie sont tombés en territoire thaïlandais, à Ban Kok Sa Ban, dans le district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi).
2. Le 26 décembre 1979 à 9 h 10, un avion de nationalité inconnue venant du Kampuchea a violé l'espace aérien thaïlandais à Ban Nong Kok, dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).
3. Le 26 décembre 1979 à 9 h 15, un hélicoptère de nationalité non identifiée a violé l'espace aérien thaïlandais à Ban Lam et Ban Nong Kok, dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).
4. Le 1er janvier 1980 à 12 heures, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, six obus de mortier de 82 mm, tirés en direction de la Thaïlande sont tombés à Ban Sa Kom, dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).
5. Le 16 janvier 1980 à 10 h 15, un accrochage s'est produit entre une patrouille d'infanterie de marine thaïlandaise et des forces étrangères à Ban Kao Lan, dans le district de Muang (province de Trad).
6. Le 18 janvier 1980 à 10 heures, une patrouille d'infanterie de marine thaïlandaise a essuyé des coups de feu tirés par un nombre inconnu de soldats étrangers à Ban Wang Yang, dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi). Un soldat thaïlandais a été tué et six ont été blessés.

7. Le 27 janvier 1980 à 10 heures, sept à dix obus d'artillerie ont été tirés du Kampuchea en direction de la Thaïlande sur Ban Non Sao Eh, dans le district d'Aranyaprattet (province de Prachinburi).

8. Le 27 janvier 1980 à 19 h 20, des forces étrangères ont tiré une roquette M-79 en direction de la Thaïlande, sur Ban Nom Mak Moon, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi), tuant deux civils thaïlandais et en blessant deux autres.

9. Le 28 janvier 1980 à 9 heures, 10 obus d'artillerie ont été tirés du Kampuchea en direction de la Thaïlande, sur Ban Pak Hong, dans le district d'Aranyaprattet (province de Prachinburi).

10. Le 30 janvier 1980 à 6 heures, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, 20 obus d'artillerie ont été tirés en direction de la Thaïlande, sur le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

11. Le 30 janvier 1980 à 15 h 30, des forces du Viet Nam/Heng Samrin ont pénétré un kilomètre en territoire thaïlandais à Ban Din Dr dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).

12. Le 31 janvier 1980 à 9 h 15, un accrochage s'est produit en territoire thaïlandais, à Ban Non Mak Moon, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi) entre une unité de l'infanterie thaïlandaise et des forces étrangères. Il n'y a pas eu de victimes du côté thaïlandais mais un des envahisseurs a été tué.

13. Le 1er février 1980 à 6 heures, plusieurs obus d'artillerie et de mortier sont tombés en territoire thaïlandais, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi) à l'occasion de combats en territoire kampuchéen entre les forces du Viet Nam/Heng Samrin et les forces de Pol Pot.

14. Le 1er février 1980 à 14 h 20, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, 20 obus d'artillerie ont été tirés en direction de la Thaïlande, sur le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

15. Le 2 février 1980 à 15 h 30, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, deux obus d'artillerie de 150 mm ont été tirés en direction de la Thaïlande sur Ban Kok Soong, dans le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

16. Le 4 février 1980 à 13 heures, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, sept obus de mortier de 60 mm ont été tirés en direction de la Thaïlande sur Ban O-Lam Chiak, dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).

17. Le 5 février 1980 à 13 heures, à l'occasion de combats en territoire kampuchéen, six obus d'artillerie de 105 mm et deux obus de mortier de 60 mm ont été tirés en direction de la Thaïlande, sur le district de Ta Phraya (province de Prachinburi).

10. Le 14 février 1980 à 10 h 35, 2 000 hommes des forces du Viet Nam/Heng Samrin ont pénétré un kilomètre en territoire thaïlandais à Ban O-Lam Chiak dans le district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi).

Comme les violations de la souveraineté territoriale de la Thaïlande sont de plus en plus fréquentes, le Gouvernement thaïlandais tient à souligner une fois de plus qu'il importe que toutes les parties intéressées résolvent sans tarder le conflit kampuchéen par des moyens politiques, notamment en acceptant la résolution 34/22 de l'Assemblée générale, intitulée "La situation au Kampuchéa", et en appliquant rigoureusement ses dispositions.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Pracha GUNA-KASEM